



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 25 avril 2023 à 18 h 05 en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec)

Sont présents: Monsieur Pierre Séguin, maire
Madame Nancy Pelletier, conseillère
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller
Madame Gabrielle Labbé, conseillère
Monsieur Pierre-Yves L'Heureux, conseiller
Monsieur Kim Comeau, conseiller
Monsieur Denis Ladouceur, conseiller
Madame Nancy Forget, directrice générale
Madame Zoë Lafrance, directrice des affaires juridiques et greffière

2023-04-125 1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil sont présents et qu'ils ont renoncé à l'avis de convocation, conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 25 avril 2023 comme suit:

1. Ordre du jour - Adoption
2. Assujettissement au droit de préemption - Lot 1 575 667
3. Fin du lien d'emploi - Employé numéro 1000
4. Mesure disciplinaire - Employé numéro 617
5. Période de questions
6. Levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2023-04-126 2. ASSUJETTISSEMENT AU DROIT DE PRÉEMPTION - LOT 1 575 667

CONSIDÉRANT les articles 572.0.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) concernant le droit de préemption;

CONSIDÉRANT le Règlement sur l'exercice du droit de préemption de la Ville qui lui permet de se prévaloir de ce droit.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'ASSUJETTIR au droit de préemption l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 575 667 du cadastre du Québec, et ce, pour fins d'infrastructure, d'immeuble municipal ou d'équipement collectif.

QUE l'avis d'assujettissement soit valide pour une durée de 10 ans.

DE MANDATER le Service des affaires juridiques et du greffe de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2023-04-127 3. FIN DU LIEN D'EMPLOI - EMPLOYÉ NUMÉRO 1000

CONSIDÉRANT l'information transmise au conseil par la directrice générale à l'égard de l'employé numéro 1000.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

DE METTRE FIN au lien d'emploi entre la Ville et l'employé numéro 1000 rétroactivement au 19 avril 2023.

D'AUTORISER la directrice générale à signer, au nom de la Ville, tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2023-04-128 4. MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ NUMÉRO 617

CONSIDÉRANT l'information transmise au conseil municipal par la directrice des ressources humaines à l'égard de l'employé numéro 617.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé et résolu:

D'ENTÉRINER la recommandation de suspendre l'employé numéro 617, sans solde, pendant trois jours.

QUE les dates de suspension soient déterminées ultérieurement par la direction générale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun public n'est présent, donc la période de questions n'a pas lieu.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance levée à 18 h 08.

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU 9 MAI 2023.

(Original signé)

PIERRE SÉGUIN
MAIRE

(Original signé)

ZOË LAFRANCE
DIRECTRICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET GREFFIÈRE